



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
MONTÉRÉGIE

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Le 5 août 1996

Monsieur Denis Blanchard
Directeur général
CLSC des Maskoutains
2650, rue Morin
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 8H1

OBJET : DEMANDE D'APPUI À LA COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

Monsieur,

Comme vous le savez sûrement, le tabac est la plus importante cause de mortalité évitable au Québec; soit 12 700 décès par an. Il est grand temps que nous nous dotions de lois efficaces pour combattre cet immense fléau.

En novembre 1995, le ministre de la Santé et des Services sociaux, le docteur Jean Rochon, a lancé une vaste consultation à laquelle vous avez participé activement sur la nécessité de renforcer les lois actuelles en ce qui concerne le tabagisme au Québec. Cette démarche devrait déboucher sur le dépôt d'un projet de loi, prévu pour l'automne prochain.

Toutefois, comme lors de toutes les initiatives gouvernementales majeures contre le tabac en Amérique du Nord, il ne fait pas de doute que l'industrie du tabac investira des sommes énormes pour exercer de fortes pressions sur les autorités politiques québécoises afin de bloquer ou d'affaiblir toute nouvelle mesure antitabagique.

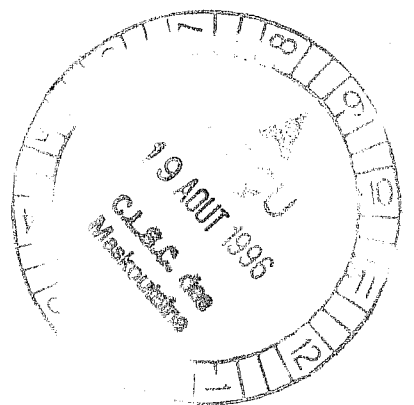
Face à de tels adversaires, il importe que les appuis existants pour une telle législation se mobilisent pour former un **front commun** et que leurs efforts pour appuyer cette législation soient coordonnés. La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac s'offre comme véhicule de mobilisation et d'information pour faciliter les pressions en ce sens.

Lancée officiellement le 4 juin dernier, la Coalition compte déjà parmi ses membres le Collège des médecins du Québec, le Conseil des directeurs de santé publique, la Société canadienne du cancer - division du Québec, le Conseil québécois sur le tabac et la santé ainsi qu'une dizaine d'autres groupes reconnus.

Nous vous demandons donc formellement de joindre votre nom à celui des appuis dont la Coalition dispose déjà, au moyen d'une lettre ou d'une résolution envoyée à leur bureau :

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
819, rue Roy Est
Montréal (Québec) H2L 1E4

...2



Le 5 août 1996

- 2 -

Être membre de la Coalition signifie que :

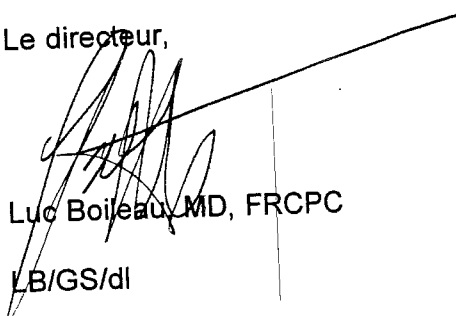
1. le nom de votre organisme apparaît sur la liste des groupes qui appuient la plate-forme: lorsque les représentants de la Coalition défendront les mesures législatives devant les autorités politiques et les médias, il leur sera possible de faire référence aux nombreux appuis, incluant le vôtre, dont cette position bénéficie;
2. la coalition partagera avec vous toute information pertinente sur l'évolution de la situation de façon régulière;
3. vous serez invités à participer, si vous le désirez, à des campagnes médiatiques (exemple : conférences de presse sur une question spécifique) et politiques (exemple: présentations à un caucus politique).

En terminant, tout indique que le ministre de la Santé et des Services sociaux est déterminé à agir dans le sens de la santé publique, avec un projet de loi englobant et vigoureux. Mais il ne pourra y arriver seul. C'est pourquoi nous espérons pouvoir compter sur votre appui pour créer une alliance forte et concertée.

Pour plus d'information sur le sujet, vous pouvez rejoindre Guylaine Sirois au numéro 514-928-6777 poste 5492.

En attendant votre réponse, veuillez agréer l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Le directeur,


Luc Boileau, MD, FRCPC

LB/GS/dl

Pièces jointes

- Modèle de résolution d'appui;
- Plate-forme résumée;
- Mythes et réalités;
- Sommaire des lois fédérales et provinciales concernant le tabac au Canada;
- Fondements de la plate-forme.

A:\GUYLAINE\LETTRES\APPUI\COA

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE

RÉSOLUTION ENDOSSANT LA COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

Attendu que :

- ▶ Le tabac est un produit mortel.
- ▶ La nicotine contenue dans la cigarette crée une dépendance qui restreint la liberté d'arrêter de fumer.
- ▶ Au moins 40 produits chimiques présents dans la cigarette sont des toxiques et provoquent le cancer.
- ▶ Chaque jour, 30 québécois (soit plus de 10 000 personnes par an) décèdent d'une maladie causée par l'usage du tabac.
- ▶ La fumée de tabac est le plus important polluant de l'air intérieur et on estime qu'il est responsable du décès de 100 non-fumeurs au Québec annuellement.
- ▶ La réduction du tabagisme représente l'action préventive la plus bénéfique pour la santé et la prolongation de la vie.

Il est résolu que :

(Organisation)

endosse la position de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

Proposé par: _____ Adresse : _____

Appuyé par : _____

Date : _____

Signature: _____ Téléphone : () _____

Titre : _____ Télécopieur: () _____

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
a pour but de susciter les appuis nécessaires pour que le Gouvernement du Québec adopte
des mesures destinées à contrôler le tabac afin de réduire le tabagisme et ses conséquences :

- **PROTÉGER LA POPULATION DE LA FUMÉE DE TABAC :**
 - ▶ obliger tout milieu de travail à protéger son personnel, ses clients, ses fournisseurs et ses visiteurs de la fumée secondaire du tabac;
 - ▶ interdire de fumer dans les endroits publics (écoles, garderies, hôpitaux, centres pour jeunes, ministères, sociétés d'état, municipalités, commerces, services, restaurants) et dans les milieux de travail (entreprises privées) en permettant des fumoirs ventilés indépendamment;
- **PRÉVENIR L'ADOPTION DU TABAGISME CHEZ LES JEUNES ET CONTRÔLER LA MISE EN MARCHÉ DU TABAC:**
 - ▶ interdire la vente de toutes les formes de produits du tabac aux mineurs (preuve d'âge obligatoire);
 - ▶ contrôler la fabrication, la vente et la mise en marché du tabac afin de :
 - réglementer la teneur de certaines composantes (exemple : nicotine);
 - contrôler la vente par les détaillants;
 - interdire les ventes dans les milieux d'éducation; par le biais de distributrices; en quantité de moins de 20 cigarettes; à l'aide de présentoirs libre-service; dans les pharmacies;
 - interdire toute forme de promotion des marques de cigarettes;
- **FAVORISER LA CESSATION CHEZ LES FUMEURS QUI LE DÉSIRENT :**
 - ▶ inclure les aides thérapeutiques de cessation dans la liste des médicaments couverts par le plan québécois d'assurance-médicaments; permettre aux fumeurs de déduire, pour fins d'impôts sur le revenu, les frais reliés à l'utilisation d'un programme de cessation;
- **INSTAURER DES MESURES D'APPUI À LA LOI :**
 - ▶ reconnaître dans un cadre législatif la nature dangereuse du tabac et la nature toxicomanogène (qui engendre une dépendance) de la nicotine;
 - ▶ établir un échéancier progressif de l'implantation de la loi selon les milieux visés;
 - ▶ créer des mesures d'inspection et de renforcement nécessaires au respect de la loi (instance gouvernementale, inspections, sanctions, système de permis auto-financé);
 - ▶ verser une part appropriée des revenus gouvernementaux provenant du tabac pour financer les activités culturelles et sportives affectées par l'interdiction de promotion des marques, des campagnes d'éducation et d'information, des programmes de prévention, des recherches et des coûts de santé attribuables au tabac.

EN ENDOSSANT LA POSITION DE LA COALITION, un organisme : permet que son nom figure parmi les appuis de la Coalition, reçoit régulièrement de l'information sur les derniers développements politiques et législatifs et est invité à participer, selon son intérêt et sa disponibilité, à des campagnes ponctuelles..

S'il vous plaît, retourner à :

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
819, rue Roy Est
Montréal (Québec) H2L 1E4

et une copie à :

Direction de la santé publique de la Montérégie
A/S Guylaine Sirois
5245, boul. Cousineau, bureau 3000
Saint-Hubert (Québec) J3Y 6J8
Téléphone : 514-928-6777 poste 5492
Télécopieur : 514-928-6781